

CONTEXTE

Atmo Nouvelle-Aquitaine est l'association de surveillance de la qualité de l'air sur la région Nouvelle-Aquitaine. À ce titre, elle dispose d'un réseau de stations de mesure, de laboratoires mobiles et d'autres appareils pour assurer la surveillance de la qualité de l'air. En complément, Atmo Nouvelle-Aquitaine dispose également d'outils de modélisation haute résolution pour déterminer la qualité de l'air dans des zones non couvertes par la mesure.

Atmo Nouvelle-Aquitaine a réalisé une évaluation de la qualité de l'air pour les années 2014 et 2015 sur les quatre communautés d'agglomération du territoire Limousin, la communauté de communes Porte Océane du Limousin et des communes dites « sensibles » à proximité.

Ce domaine représente une surface d'environ 3 500 km² et une population atteignant 418 247 habitants, soit 57% de la population du Limousin (source : INSEE Population 2013).

Seuils % VL Valeur Limite	Couleurs	Concentrations (µg/m ³)			Indice
		NO ₂	PM ₁₀	PM _{2.5}	
0 % VL		>0	>0	>0	
20 % VL		>8	>5	>10	
30 % VL		>12	>7.5	>20	
40 % VL		>16	>10	>30	
50 % VL		>20	>12.5	>40	
60 % VL		>24	>15	>50	
70 % VL		>28	>17.5	>60	
80 % VL		>32	>20	>70	
90 % VL		>36	>22.5	>80	
VL		>40	>25	>90	
2 VL		>80	>50	100	

ETAT DE LA QUALITE DE L'AIR

L'état de la qualité de l'air est représenté par un indice global, de 0 (très bon) à 100 (très mauvais). La valeur cartographiée correspond, en chaque point du territoire, au sous-indice maximum issu des concentrations annuelles de trois polluants réglementés, bons indicateurs de la pollution atmosphérique à laquelle la population est exposée en milieu urbain : le **dioxyde d'azote (NO₂)**, les **particules fines (PM₁₀)** et **très fines (PM_{2.5})**. Cet indice permet d'illustrer les **surfaces et populations exposées à des dépassements des valeurs limites réglementaires**.

BILAN DE LA QUALITE DE L'AIR

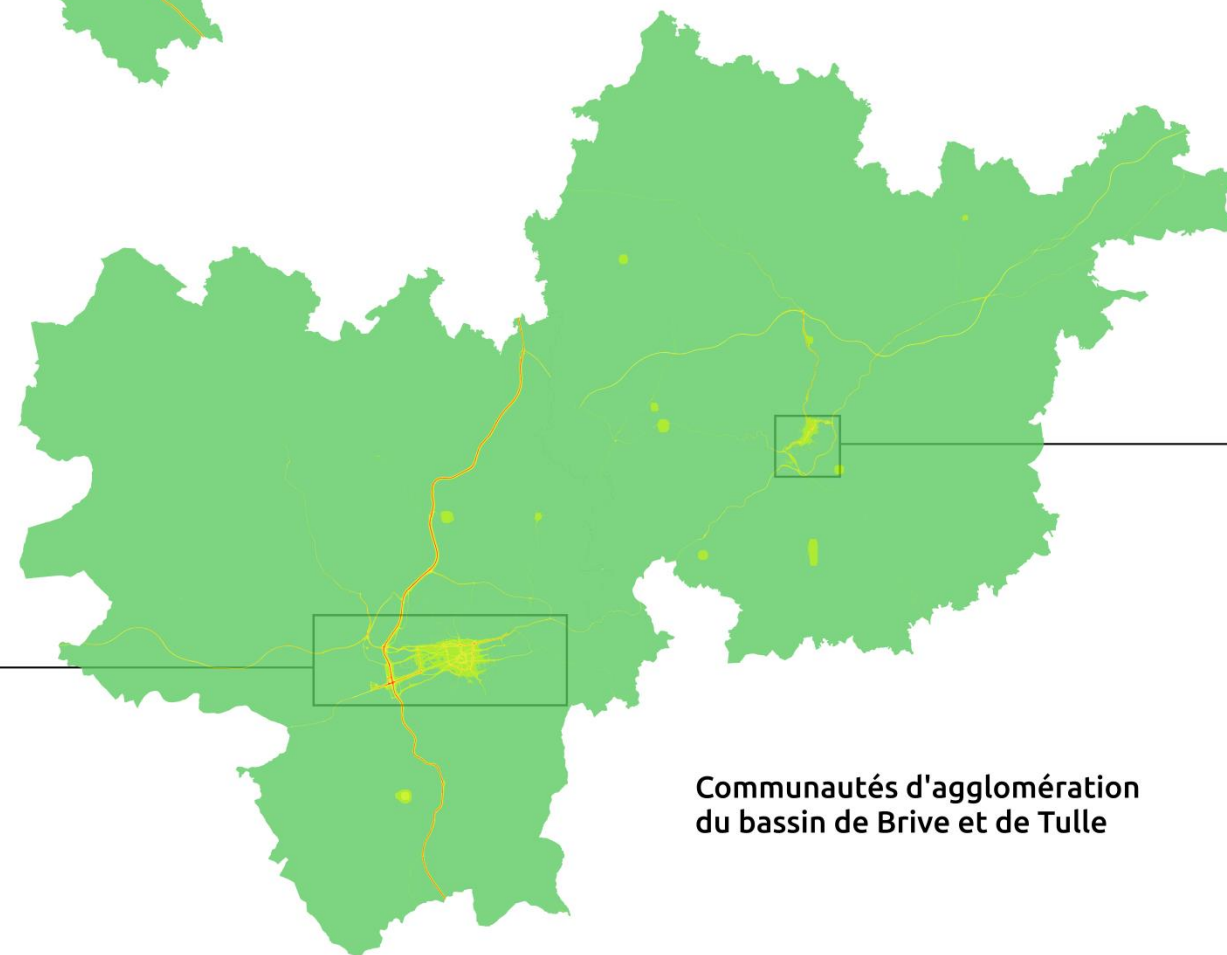
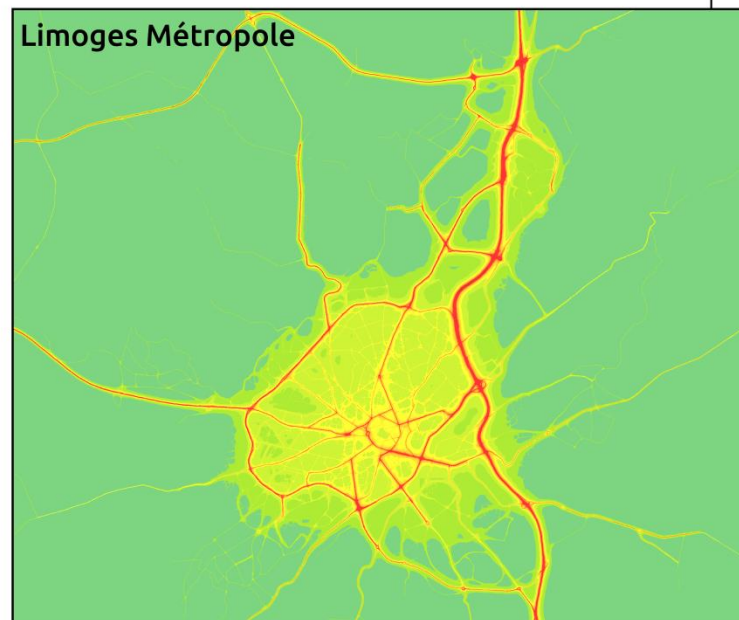
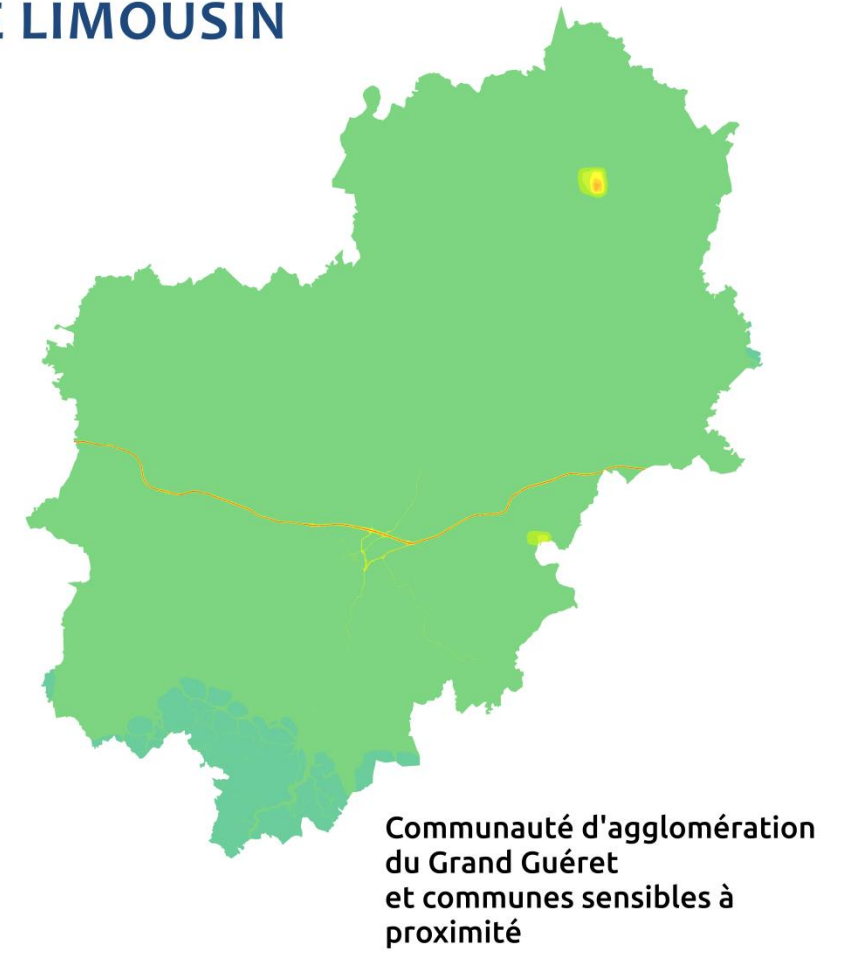
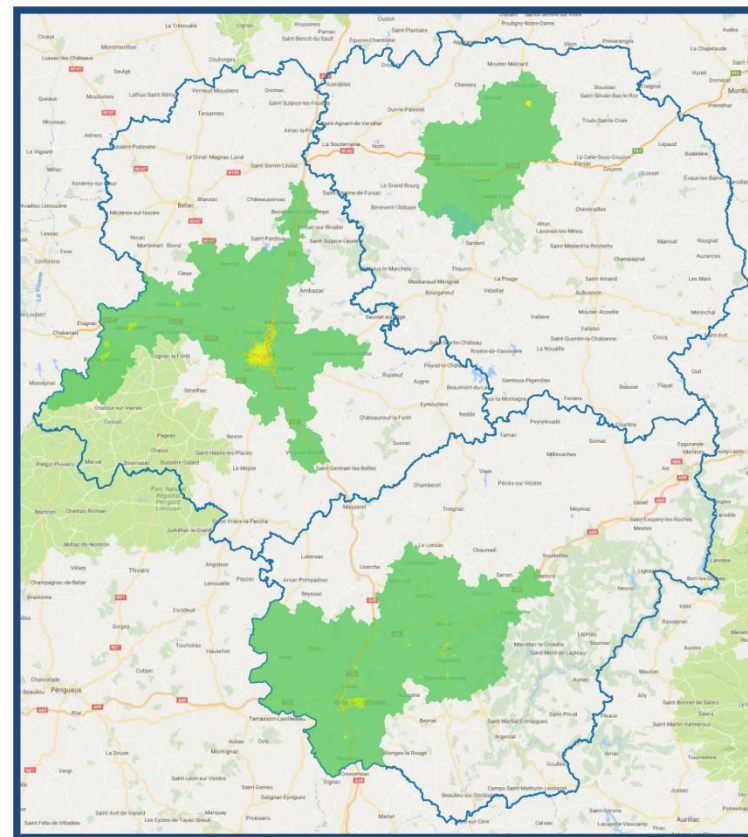
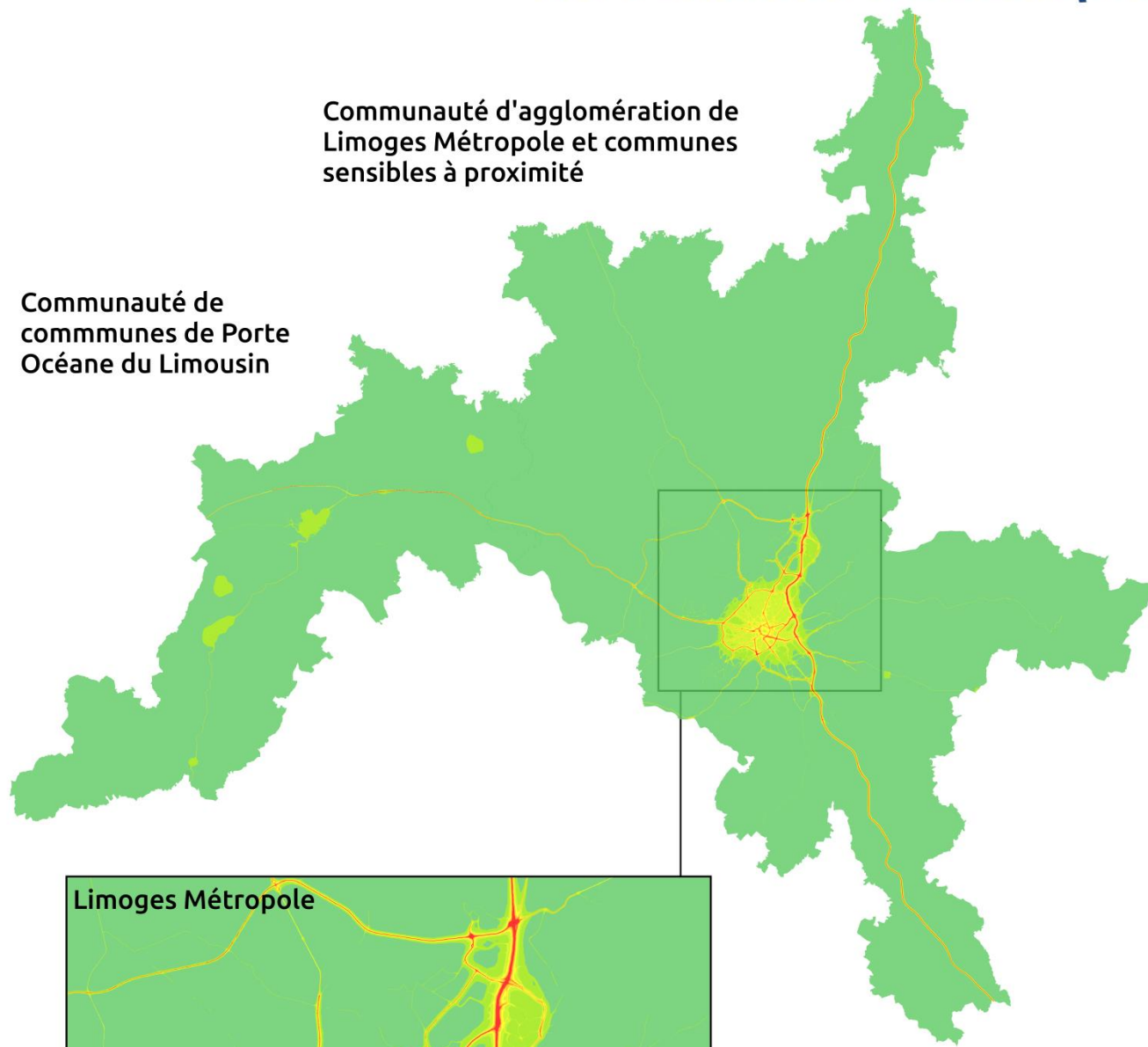
Les niveaux de pollution chronique sont en dépassement de valeur limite européenne en proximité immédiate des principaux axes routiers du territoire : l'autoroute A20 (Orléans - Brive-la-Gaillarde), la Route Centre Europe Atlantique traversant le Limousin d'ouest en est (Saint-Junien – Limoges – Guéret vers Montluçon), les **boulevards ceintures et pénétrantes des agglomérations** du territoire.

Le NO₂ est le principal polluant responsable. Ce constat est cohérent avec les quantités de NO_x émises par le **trafic routier, puisque ce dernier est responsable de plus de 70 % des émissions de NO_x sur le Limousin**.

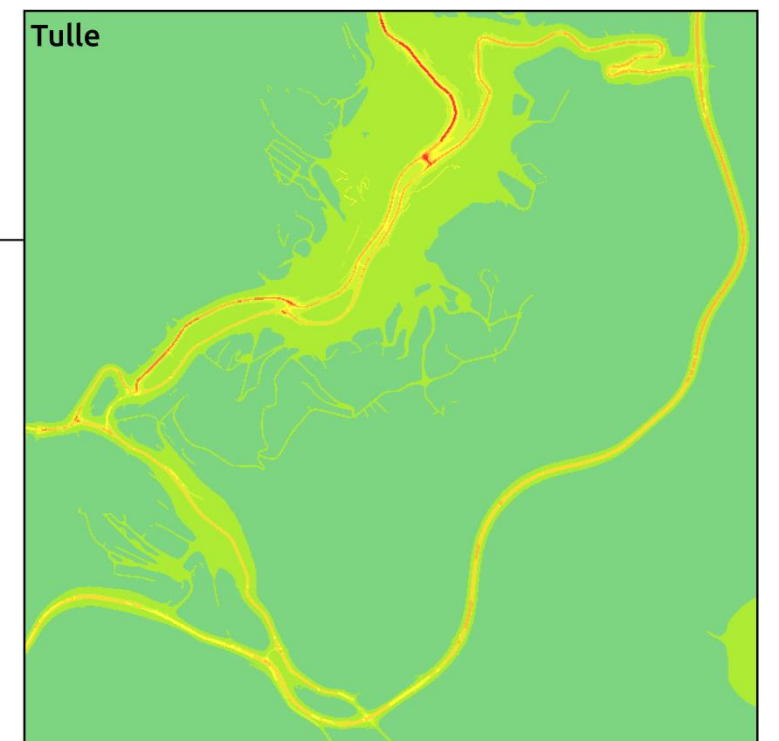
Aucun dépassement de valeur limite n'est provoqué par les **particules fines et très fines**. Cependant, elles **contribuent à la pollution dans les centres urbains par le biais notamment du chauffage des bâtiments et des habitations**, responsable d'environ 40 % et 50 % des émissions de PM₁₀ et PM_{2.5} du territoire Limousin.

MODELISATION DE LA QUALITE DE L'AIR SUR LE TERRITOIRE LIMOUSIN

Synthèse 2014 - 2015
Version : modèles 1.0
Polluants : PM10, PM2.5 et NO2



Indice multi-polluant



POPULATIONS EXPOSEES À DES DEPASSEMENTS DE VALEURS LIMITES EUROPEENNES

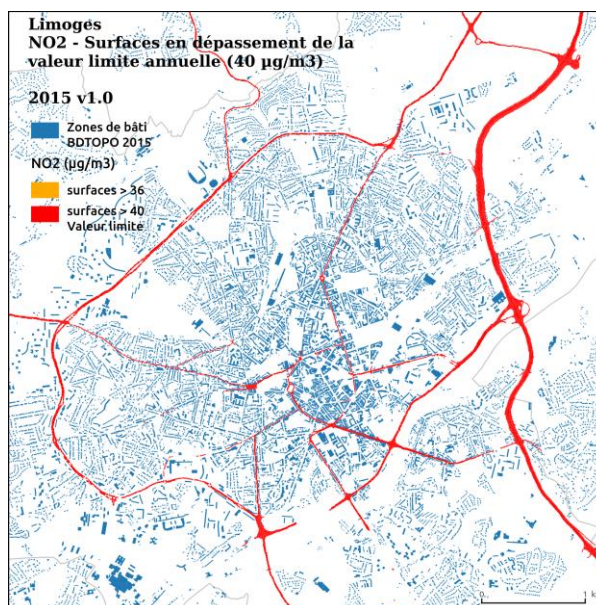
Le calcul des populations impactées par un dépassement de valeur limite se base sur la méthodologie nationale harmonisée de distribution géographique de la population, élaborée par le Laboratoire Central de Surveillance de la Qualité de l'Air (LCSQA).

Les populations exposées à un dépassement de la valeur limite européenne du dioxyde d'azote (fixé à $40 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle) sont majoritairement concentrées en centre-ville de Limoges.

Aucun dépassement de valeur limite n'est provoqué par les particules fines et très fines.

En moyenne sur les années 2014 et 2015, environ 300 personnes résidant sur le territoire Limousin ont respiré quotidiennement des concentrations de polluants supérieures à la réglementation en vigueur pour la santé humaine.

Populations exposées Période 2014 - 2015	Valeur Limite (VL)	
	> 90 % VL	> VL
Limoges Métropole	920	290
Bassin de Brive	< 10	< 10
Tulle	< 10	< 10
Grand Guéret	0	0
Saint-Junien	0	0



Atmo Nouvelle-Aquitaine

L'observatoire régional de l'air

Pôle de Bordeaux (siège social)

ZA Chemin Long
13 allée James Watt
CS 30016
33692 MERIGNAC CEDEX

Pôle de la Rochelle (adresse postale)

ZI Périgny / La Rochelle
12 rue Augustin Fresnel
17184 PERIGNY CEDEX

Pôle de Limoges

Parc Ester Technopole
35 rue Soyouz
87068 LIMOGES CEDEX

GLOSSAIRE

Commune sensible : Commune qualifiée de « sensible » vis-à-vis de la qualité de l'air, sur la base des émissions d'oxydes d'azote et des particules fines estimées sur le territoire Limousin à partir de l'Inventaire CAdastré REgional (ICARE) des émissions de polluants et de gaz à effet de serre d'Atmo Nouvelle-Aquitaine.

Valeur limite : Niveau à atteindre dans un délai donné et à ne pas dépasser, et fixé sur la base des connaissances scientifiques afin d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine ou sur l'environnement dans son ensemble.